



TAXE D'APPRENTISSAGE SUP'ENR

TAXE APPRENTISSAGE 2018

La contribution de la Taxe d'Apprentissage est essentielle pour la qualité et la réussite de notre formation que propose l'Ecole d'ingénieurs Sup'EnR, partenaire du groupe INSA. Nous y voyons là une preuve de l'intérêt que les entreprises manifestent à l'égard de celle-ci.

La taxe d'apprentissage peut être versée soit directement, soit sous forme d'équipements ou de réalisations (montage de travaux pratiques par exemple).

Nous espérons vous compter parmi les entreprises disposées à soutenir notre formation professionnelle en 2018 et participer ainsi à l'innovation et l'excellence dans le domaine des énergies renouvelables.

La promesse de versement est à nous retourner dûment remplie.

Nous vous remercions pour votre soutien, élément primordial au succès rencontré par nos enseignements professionnels.

Régis OLIVES
Directeur de Sup'EnR
Université de Perpignan Via Domitia

- [Téléchargez la promesse de versement](#)

Formation habilitée : Diplôme Ingénieur : Ingénieur en Energies Renouvelables

Mise à jour le 14 décembre 2018

CONTACT

Maude Pagnon
Réfèrent taxe d'apprentissage
04 68 08 67 87
upvd-ta@univ-perp.fr



[Plaquette entreprises à télécharger](#)



